

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 11
 présents 7
 votants 9

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Brigitte ARNAUD, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Jean-Luc BASSET, Bruno AVEQUE, Eric DOURNON et Nadine VERNEY

Pouvoir : Jean-Luc BASSET à Mariane MICHEL et Eric DOURNON à Yves GENEVOIS

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Objet : Subventions à diverses associations accordées pour 2023

Conformément aux décisions de la séance de travail et de la commission finances du 20 mars 2022, les propositions d'attributions de subventions à diverses associations au titre de l'année 2023 sont présentées comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANTS
ACCA de Vaujany	20 000,00 €
Aigua d'Olle	300,00 €
Amicale des Anciens Combattants d'Afrique du Nord (FNACA)	1 300,00 €
Amicale des Anciens de Vaujany	2 000,00 €
Amicale des Sapeurs-pompiers de Bourg d'Oisans	1 500,00 €
Chant Oisans	300,00 €
Comité des Fêtes de Vaujany	3 500,00 €
Curling Club de Vaujany	10 000,00 €
FLAVEO	300,00 €
Foyer de ski de fond d'Allemond	1 500,00 €
Hockey Club de Vaujany	67 340,00 €
Hockey Club de Vaujany – Playoffs – saison 2022 / 2023	20 000,00 €
Hockey Club de Vaujany – D2 – saison 2023 / 2024	88 500,00 €
Les Poilus de l'Oisans	300,00 €
Maquis de l'Oisans	250,00 €
Polyfemna	300,00 €
Ski Club de Vaujany	73 000,00 €
Ski Club de Vaujany - Stade	31 000,00 €
Ski Club de Vaujany - FIS / Coupe d'Europe	20 000,00 €
Ski Nordique Oisans	4 100,00 €
Sou des écoles d'Allemond	1 000,00 €
Sports Loisirs et Création	2 500,00 €
Syndicat d'alpage de Montfrais	15 245,00 €
Vaujany Artistique Club	25 000,00 €
TOTAL	389 235,00 €

En conséquence,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- Décide d'attribuer les subventions proposées ci-dessus pour un montant total de 389 235 € ;
- Dit que les dépenses seront prélevées au compte 65748 du budget communal 2023 ;
- Autorise M. le Maire à signer les conventions avec les associations bénéficiaires lorsque la subvention dépasse 23 000 € ;
- Donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision et la signature des documents à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le

18/04/2023

Le Maire,

Yves GENEVOIS

